

PRESENTATION DE LA VAE

La Validation des Acquis de l'expérience –VAE- est la possibilité d'obtenir un diplôme inscrit au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP)

Les conditions requises sont :

- Toute personne, engagée dans la vie active, quels que soient son âge (16 ans ou plus), son statut et son niveau de formation, est concernée par la VAE. Ainsi, tous les salariés, quel que soit leur type de contrat et la taille de l'entreprise dans laquelle ils travaillent, peuvent engager une démarche de VAE.
- La seule condition pour faire valider les acquis de son expérience, est de justifier d'au moins un an d'expérience professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou volontaire, en relation directe avec la certification visée. Remarque : le candidat ne peut déposer qu'une seule demande, pendant la même année civile, pour le même diplôme et trois demandes maximum pendant la même année civile, pour des titres ou diplômes différents.

La VAE

Elle est une procédure permettant d'obtenir le Titre professionnel de « Spécialiste en Shiatsu » délivré par le SPS. Elle permet d'évaluer l'expérience acquise par le demandeur, qui doit au préalable présenter un dossier circonstancié pour être recevable à la VAE.

Les Centres de Formations du SPS sont les seules structures autorisées à l'accompagnement et à l'évaluation du candidat à la demande de la VAE.

Les Trois phases de la VAE

- La demande de VAE
- Le rapport professionnel
- La présentation devant le jury

LA VAE

LA DEMANDE DE VAE

Pour faire une demande de VAE vous devez au préalable :

1. Vérifier les conditions de recevabilité (Fiche1)
2. Vérifier que votre pratique correspond au référentiel d'activité (Fiche 2)

Si ces deux conditions sont réunies, vous devez envoyer votre dossier complet (Fiche 1 et Fiche 2 complétées et les documents demandés) au :

SPS
Service VAE
37 bis, allée Lucien-Michard 93190 Livry-Gargan

Un accusé de réception vous sera adressé par mail ainsi qu'une notification de recevabilité ou de non recevabilité de la demande dans les deux mois qui suivent la réception du dossier.

LE RAPPORT PROFESSIONNEL

Si votre dossier est recevable :

Vos coordonnées seront transmises au centre de formation que vous aurez choisi. Vous devrez rédiger un rapport professionnel. Les explications vous seront fournies par le centre de formation (Fiche3) par courrier électronique.

Les responsables du centre de formation pourront alors estimer après analyse de votre rapport professionnel, si vous avez les compétences requises pour passer l'évaluation des compétences professionnelles (Référentiel de Certification)

A ce stade, vous pouvez vous faire accompagner ou non par un membre du centre de formation, pour la rédaction de votre rapport professionnel.

Tarif de l'accompagnement : 80€

LA VAE

PRESENTATION DEVANT LE JURY

Tarif : 450€

Cette troisième étape est la finalisation du processus. Le candidat présente son dossier devant **un jury qui évalue ses compétences. Le jury contrôle et évalue les compétences** professionnelles acquises par le candidat, par rapport aux référentiels d'activités et de certification (Référentiel Métier). Les résultats seront envoyés par écrit et en cas de refus total ou partiel, des préconisations vous seront suggérées.

Seule cette étape est obligatoirement payante (lecture des rapports, jury, suivi, obligations administratives).

Les compétences comportementales et techniques sont évaluées par deux épreuves (les critères d'évaluation sont transmis)

- Une épreuve pratique dont l'objectif est d'évaluer les compétences comportementales et techniques en regard du référentiel Métier
- Un entretien avec le jury sur la base du rapport professionnel en lien avec les études de cas et le parcours professionnel.

En cas de réussite

Le candidat sera informé par courrier électronique.

Il obtient le titre professionnel de « Spécialiste en Shiatsu », devra signer le code de déontologie et la charte d'éthique du SPS.

Il recevra par voie postale, le « Titre Professionnel de Spécialiste en Shiatsu »

Si le candidat n'êtes pas reçu

A) Préconisations données par le jury avant une nouvelle évaluation :

- le candidat pourra être invité à refaire une année de mise a niveau pour compléter ses compétences dans un centre de formation du SPS.
- le candidat pourra être invité à suivre des stages ou des modules de formation afin de valider ses compétences manquantes

B) Durée de validité des décisions

- Le candidat dispose de deux années pour suivre les prescriptions de formation préconisées par le jury et se représenter à l'évaluation.
- Le candidat pourra se représenter une seconde fois durant ces deux années sans avoir à s'acquitter des frais de VAE. Au-delà, il devra refaire une demande de dossier.

LA VAE

CONDITIONS DE RECEVABILITE

FICHE 1

Remplir le tableau ci-dessous et joindre les documents demandés

Nom	
Prénom	
Adresse postale	
Adresse mail	
Tél :	
*Centre de formation	Florent Dagobert – La Voie Shiatsu

* le centre de formation est à choisir dans la liste des centre de formations habilités sur le site du SPS

Documents obligatoires demandés :

- Justificatifs attestant de l'activité professionnelle (contrat de travail, statut de portage salariale, autoentrepreneur, etc.)
- Contrat d'assurance professionnelle de la dernière année
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois (bulletin N° 3)
- Une lettre de motivation

REFERENTIEL D'ACTIVITE

FICHE 2

Compétences	Activités et Tâches	Compétences associées aux activités et tâches	*
Comportementales	Créer un climat de confiance permettant à la communication de s'établir avec son client	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir la clientèle • Développer des capacités de communication (écoute active, empathie) • Créer les conditions d'une relation d'aide vis-à-vis du client fondée sur la confiance • Apporter une parole non médicalisée et complémentaire permettant au client de sortir du contexte de la maladie et du traitement 	
	Mettre en place une relation d'aide		
Techniques	Mobiliser ses connaissances en énergétique orientale et ses connaissances techniques afin de réaliser un bilan énergétique	Etablir un bilan énergétique : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une lecture énergétique afin de déterminer les insuffisances et les excès énergétiques de la personne 	
	Mettre en œuvre l'ensemble des pratiques du Shiatsu en les adaptant aux populations rencontrées et à son bilan énergétique	Choisir une stratégie d'intervention appropriée : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre l'ensemble des pratiques du Shiatsu en les adaptant à la situation présente, au bilan énergétique, aux populations rencontrées en tenant compte des pathologies, des modifications engendrées par les traitements médicaux et des conséquences de la souffrance, de la vieillesse, de la détresse sociale. 	
	Mise en œuvre de l'intervention pratique de rééquilibrage	Mettre en pratique son savoir-faire et ses compétences techniques	
	Assurer un suivi de ses interventions	Assurer un suivi : <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les limites de son champ de compétence, savoir repérer les problèmes qui ne sont pas de son ressort et orienter la personne vers un autre professionnel le cas échéant. • Adapter son approche en fonction de l'évolution de la personne entre chaque séance 	

LA VAE

* Mettre une croix dans la colonne de droite si la compétence est acquise

RAPPORT PROFESSIONNEL

FICHE 3

C'est la description de votre parcours

Vous devez rédiger un rapport professionnel qui abordera les aspects pratiques et théoriques ayant trait à votre :

- **Parcours professionnel**
 - Formation (école, nombre d'heures, lieu, enseignant)
 - Stages (thème)
 - Activités exercées (entreprise, spa, cabinet, etc.)
 - Certificats ou attestations de stage obtenus (à ajouter en annexe) :
 - ✓ Intitulé du stage
 - ✓ Durée du stage
 - ✓ Nom de l'enseignant
 - ✓ Date de l'attestation de stage
- Pratique professionnelle en lien avec le « Référentiel d'activité » (voir la fiche 2)
 - Cinq études de cas seront présentées. Pour chaque étude de cas vous aurez vu la personne au moins trois fois.

Vous devez prendre un soin particulier dans l'écriture de ce document. Soyez soigneux, précis, rigoureux.

Caractéristiques du rapport professionnel :

- 20 à 25 pages, marges minima de 2 cm en hauteur et en largeur ;
- caractères lisibles (corps 12) type Arial, Geneva ou Helvetica, interlignage de 1,5 ligne ;
- impression recto seul avec numérotation des pages en bas de page ;
- reliure en spirale ;

La page de couverture du rapport professionnel devra annoncer :

1. le nom de son auteur
2. le nom du centre de formation
3. la date de fin de rédaction du rapport